



RÉUNION CLDR

COMPTE RENDU – 22 juin 2023

Participants :

- **Pour la CLDR** : 3 membres (citoyens), 4 membres (mandataires communaux).
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie** : Simon De Paepe.
- **Pour les partenaires BiodiverCité** : 6 partenaires
- *Total participants (hors AC) : 12*
- **Pour l'administration communale** : Vincent Bulteau, Péroline Maréchal, Tessy Maet
- **Pour le CRDG** : Jean-Marie Tricot
- **Pour le GAL Culturalité** : Hélène Aimont

Excusés : 5 membres CLDR ;

Annexe :

- Présentation du Contrat de Rivière Dyle-Gette.
- Présentation de la Commune : pluviométrie et inondations

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/01/2023

Aucune remarque de la CLDR. Le PV est approuvé par la CLDR.

2 DYNAMIQUE 'CONTRAT DE RIVIERE DYLE-GETTE' (CRDG)

Jean-Marie Tricot, coordinateur du Contrat de Rivière Dyle-Gette présente les objectifs et les actions réalisées par l'ASBL.

Le CRDG est un programme qui vise à coordonner les actions des acteurs impliqués dans la gestion durable des ressources en eau de la région de la Dyle et de la Gette en Belgique. Il contribue à préserver les cours d'eau, à protéger l'environnement et à promouvoir une utilisation responsable de l'eau. Ce contrat repose sur une approche participative, impliquant les acteurs locaux, les services publics, les associations et les entreprises.

Il bénéficie du soutien financier et technique des autorités régionales, des communes et d'autres partenaires. L'objectif principal est d'assurer la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels et la gestion équilibrée des ressources en eau, en favorisant la concertation entre les différentes parties prenantes de la région wallonne en Belgique, telles que les autorités locales, les associations environnementales et les agriculteurs.

Les cours d'eau de la Dyle-Gette remplissent plusieurs fonctions naturelles, hydrauliques, biologiques, paysagères, etc. Le Contrat de Rivière Dyle-Gette a pour objectif principal d'assurer la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels et la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ce contrat de rivière, faisant partie des contrats de rivière de Wallonie, a pour ambition de réaliser une cartographie précise de l'état des cours d'eau et de définir des objectifs spécifiques de restauration et de préservation. Il nécessite la collaboration et la participation des autorités locales, des associations environnementales, des agriculteurs et d'autres parties prenantes.

Actions clés :

- Surveillance de la qualité de l'eau pour évaluer l'état des cours d'eau.
- Restauration et préservation des milieux naturels par la création de zones tampons, la renaturation des berges, etc.
- Sensibilisation et éducation du public à travers des campagnes de sensibilisation.
- Gestion des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations et de pollution.
- Suivi et évaluation régulière des actions entreprises.

Voir la présentation complète en annexe.

Complément d'information donné par Péroline Maréchal, chargée d'identifier les points noirs :

- La Commune identifie et classe les points noirs environnementaux pour une gestion proactive. Cette démarche méthodique permet de résoudre les problèmes spécifiques, grâce à des actions ciblées. Le cadastre des points noirs offre une vision claire des défis environnementaux, favorisant des plans d'action pour améliorer la qualité de vie et préserver l'environnement. Réalisation d'un cadastre des différents points noirs et classification de ceux-ci par catégorie (déchet, entrave à l'écoulement, érosion, pollution eaux usées...). La Commune avance par thématique pour avancer méthodiquement

Réflexions de la CLDR :

- Problème de la qualité des eaux : Un membre met en avant les problèmes liés à l'urbanisation croissante et les politiques d'aménagement du territoire des communes ont un impact significatif sur la qualité des eaux. Les activités urbaines, telles que l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux de pluie chargées de polluants, contribuent à la pollution des cours d'eau. Il est donc crucial d'adopter des politiques communales d'aménagement du territoire qui intègrent des mesures pour préserver et restaurer la qualité des eaux.
- Débat sur l'impact de l'agriculture : Le débat entre les participants porte sur l'impact de l'agriculture sur les eaux. Certains soulignent l'utilisation de pesticides et les niveaux élevés d'azote dans les sols qui peuvent percoler dans les eaux et causer des problèmes de qualité. D'autres participants défendent les agriculteurs, mettant en avant les contraintes légales auxquelles ils sont soumis et la nécessité de produire suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins de la population.
- Diversité des points de vue : Le débat reflète la diversité des opinions sur la question. Certains participants mettent en avant l'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux. D'autres soutiennent les agriculteurs en soulignant les défis auxquels ils sont confrontés pour maintenir leur activité économique tout en respectant les réglementations environnementales.
- Il est également important d'encourager le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs afin de parvenir à des compromis et à des solutions équilibrées.

3 REFLEXION ELARGIE AUTOUR DE LA QUESTION DES INONDATIONS ;

Présentation de la pluviométrie à Beauvechain : état des lieux, observations, actions et perspectives

La commune de Beauvechain fait face à des enjeux importants liés à la gestion des eaux pluviales. Sur les 14 bassins d'orage présents dans le Brabant wallon, 6 se trouvent à Beauvechain, témoignant de la nécessité de mettre en place des aménagements spécifiques pour faire face aux précipitations abondantes.

Diverses mesures ont été mises en œuvre pour améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment la création de 7 sites de retenue des eaux et l'installation de nombreux équipements tels que des avaloirs, des grilles

transversales, des fascines vivantes et des fossés à redents. Des conseils individuels sont également dispensés aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance de leur implication dans la gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre du projet GISER (Gestion Intégrée Sol-Erosion-Ruissellement), plusieurs sites d'intérêt ont été identifiés, et des aménagements combinés sont réalisés pour avoir un réel impact. Deux grands types de pluies impactantes sont pris en compte : les pluies d'orage, caractérisées par une forte intensité sur une durée limitée, et les cumuls de pluie, des précipitations continues pendant plusieurs heures.

Des constats, relevés et observations ont été effectués, mettant en évidence les effets des aménagements réalisés. Des projets sont actuellement en cours, notamment l'obtention de permis d'urbanisme pour la création de buttes de retenue des eaux dans les chemins creux. Des conseils sont également prodigués aux particuliers pour les aménagements de jardin favorisant une meilleure gestion des eaux pluviales.

La commune de Beauvechain bénéficie également d'un droit de tirage aux autorités communales pour la mise en œuvre de projets de prévention, de protection et de préparation en cas de crises liées aux risques d'inondations. Des discussions sont en cours pour participer à une étude de faisabilité à Hamme-Mille et La Misère, ainsi que pour l'acquisition de matériels d'urgence.

Enfin, la réforme du bail à ferme offre la possibilité de réaliser des aménagements sur les terres agricoles, tout en imposant leur maintien.

La Commune de Beauvechain travaille ainsi de manière proactive pour améliorer la gestion des eaux pluviales, prévenir les risques d'inondations et assurer une utilisation responsable des ressources en eau.

Présentation en annexe.

Réflexions de la CLDR :

- La Commune rencontre des problèmes liés au fauchage tardif sur son territoire. Elle dispose d'un matériel de coupe de 75 cm de largeur, mais des erreurs humaines peuvent entraîner des coupes excessives. En collaboration avec le GAL et la Commune de Beauvechain, une opération de cartographie précise des zones de fauchage est réalisée. Cette carte permettra de préciser les spécificités de fauchage, telles que la période et la taille, tout en prenant en compte d'autres éléments et demandes, comme les pistes cyclables.

4 REPORT DE CERTAINS POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Vu l'intérêt des participants et la qualité des présentations proposées, l'organisation de la réunion a été revue afin de privilégier les réflexions et les échanges sur la présentation du CRDG et de la Commune sur les inondations à Beauvechain.

Dès lors, les points suivants sont reportés à la prochaine réunion :

- Présentation résultat évaluation PCDR
- Suivi des dossiers PCDR

5 DIVERS

Un membre CLDR partage à la CLDR des observations sur la qualité de certains luminaires sur le territoire communal. Il présente différentes situations où les luminaires ne sont pas bien positionnés, n'éclairent pas de manière suffisante, engendrent des situations dangereuses (tracé de la route non visible, piéton non perçu par les automobilistes...). Il invite la Commune à avoir une politique globale sur ses luminaires afin d'améliorer leur qualité et de renforcer la sécurité des usagers.

Fin de la réunion

Simon De Paepe
Fondation Rurale de Wallonie
Secrétariat



Brigitte Wiaux
Échevine du développement rural

